

**Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées  
de Hochfelden et environs  
Réunion du comité directeur du 26 mars 2019  
PROCES VERBAL**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le comité directeur du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de Hochfelden et environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la station de traitement des eaux usées de Schwindratzheim sous la Présidence de Monsieur Georges BECK.

Présents :

Monsieur Jean-Marc Ertz (commune de Bosselshausen), Monsieur Yves Gillig (commune de Wingersheim les quatre bans - Gingsheim), Monsieur Philippe Ulrich (commune de Hochfelden), Monsieur Pascal Rague (commune de Hohfrankenheim), Messieurs Sébastien Baumert et Francy Jacob (commune de Issenhausen), Madame Marie-Claude Roth (commune de Kirrwiller), Monsieur Daniel Lengenfelder à partir du point n° 3 (commune de Lixhausen), Monsieur Robert Gerber (commune de Mutzenhouse), Messieurs Christophe Lutz et Pascal Rollet (commune de Hochfelden - Schaffhouse sur Zorn), Monsieur Michel Ettlinger (commune de Schwindratzheim), Monsieur Matthieu Schehrer (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Monsieur Francis Guenin (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Madame Véronique Winckel (commune de Bossendorf qui donne procuration à Monsieur Georges Beck),  
Monsieur Jean-François Vogler (commune de Bossendorf qui donne procuration à Madame Véronique Winckel),  
Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller),  
Monsieur Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U commune de Hochfelden),  
Madame Marie-Claire Burger (commune de Hohfrankenheim qui donne procuration à Monsieur Pascal Rague),  
Monsieur Benoît Jouffroy (commune de Lixhausen qui donne procuration à Monsieur Francy Jacob),  
Monsieur Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse qui donne procuration à Monsieur Robert Gerber),  
Monsieur Valentin Gebhardt (commune de Schwindratzheim qui donne procuration à Monsieur Michel Ettlinger),  
Monsieur Mathieu Wolff (commune de Waltenheim sur Zorn qui donne procuration à Monsieur Mathieu Schehrer),  
Monsieur Werner Dudt (commune de Zoebersdorf).

Absents non excusés

Monsieur Jean-Georges Berst (commune de Bosselshausen)  
Monsieur Eric Siefert (commune de Wingersheim-les-Quatre Bans - Gingsheim),  
Monsieur Jean-Michel Baltzer (commune de Kirrwiller)

Monsieur Georges Beck Président du SICTEU ouvre la séance à 19h40 et souhaite la bienvenue aux délégués. Il propose ensuite aux délégués de passer à l'ordre du jour dont le point majeur sera le débat d'orientation budgétaire.

**Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018**

**Décision**

Le comité directeur sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour,

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 18 décembre 2018

**Point n° 2 de l'ordre du jour : Paie à façon – signature d'un avenant n° 2 à la convention conclue avec le centre de gestion**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin est une structure d'appui et de conseil aux employeurs publics en matière de gestion des personnels.

A ce titre, le Centre de Gestion peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, conformément à l'art. 25 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Dans ce cadre, il propose notamment aux collectivités et autres établissements publics, un service de « Paie à Façon » afin de les assister dans l'établissement de la paie des agents et des élus.

La prestation proposée consiste à faire supporter par le Centre de Gestion l'intégralité des étapes de réalisation de la paie. Cela permet d'une part d'avoir une assurance sur la fiabilité des traitements et leur conformité au regard des règles toujours très complexes et fluctuantes en ce domaine ; mais d'autre part permet également de concentrer les travaux des agents sur les services liés au domaine d'activité du syndicat en les déchargeant des tâches chronophages et fastidieuses de réalisation des paies. Il s'agit d'une réelle mutualisation. La prestation du Centre de Gestion inclut également la déclaration des données sociales en fin d'année. Il est précisé que le logiciel du Centre de Gestion est compatible avec l'outil de gestion comptable du S.I.C.T.E.U.

Par délibération en date du 27 novembre 2015, le comité directeur a décidé d'adhérer au dispositif « paie à façon ».

Le traitement de la paie comporte les prestations suivantes :

- Réalisation des bulletins de paie quelles que soient les spécificités des agents / élus
- Fourniture et édition des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuelles ou trimestrielles
- Réalisation de la déclaration de données sociales en fin d'année (N4DS)
- Assistance et expertise d'un conseiller spécialiste de la paie et en veille permanente sur la réglementation

Lors de l'adhésion à ce service, la contribution au Centre de Gestion était fixée à 5 € par mois et par bulletin ou à 60 €/an soit un coût annuel de 240 € pour 48 bulletins.

Le coût par bulletin avait été augmenté à 6 € dans le cadre d'un avenant n° 1 en date du 27 mars 2017.

Le Centre de Gestion a une nouvelle fois été amené à réactualiser ce tarif et l'a porté à 8 € par bulletin.

En effet, en raison d'une actualité réglementaire dense, notamment avec la mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG et de la journée de carence, la mise en place du prélèvement à la source et sa gestion, de la multiplicité et de la technicité des questions statutaires, les charges du service paie ont augmenté.

Cette augmentation du tarif est constatée par un avenant n°2 à la convention d'origine. Il est proposé au comité directeur d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2.

### **Décision**

Le comité directeur sur proposition du Président,

Considérant l'intérêt pour le S.I.C.T.E.U. de maintenir l'adhésion à ce service,

Après en avoir délibéré

Par 22 voix pour,

Décide

- de maintenir l'adhésion au service « Paie à façon » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la réalisation de la paie des agents et des élus du S.I.C.T.E.U.
- Valide les termes de l'avenant n° 2 portant le coût de la prestation à 8 € par bulletin et par an,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 la convention d'origine et tout document y afférent.
- d'inscrire les crédits pour le financement de ces prestations au budget 2019 en section d'exploitation à l'article 658 « charges de gestion courante ».

Charge le Président de l'ensemble des formalités en vue de l'exécution de la présente décision.

**Point n° 3 de l'ordre du jour : renouvellement du réseau d'assainissement rue des Prés à Hohfrankenheim – modification n° 1 du marché de travaux**

Par délibération en date du 17 juillet 2018, le comité directeur a décidé de réaliser des travaux de renforcement du collecteur d'assainissement rue des Prés à Hohfrankenheim sur le tronçon situé entre la rue des Vergers et le déversoir d'orage n° 3001. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un projet de voirie de la commune qui effectuera par la même occasion la pose d'un collecteur d'eaux pluviales.

Il est rappelé que la partie en diamètre 500 du collecteur en place présentait une contre-pente qui ralentissait l'évacuation des effluents et provoquait des débordements en cas de fortes précipitations.

Pour remédier à ce dysfonctionnement, le projet prévoyait le remplacement du tronçon du collecteur en diamètre 500 par un collecteur en diamètre 600 sur une longueur d'environ 70 mètres. Ces travaux ont permis d'effacer la contre-pente.

Le projet a consisté par ailleurs à modifier le niveau de la crête du déversoir d'orage n° 3001 afin d'optimiser la fréquence des déversements.

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise Wicker pour un montant de 39 985 € h.t.

En cours d'exécution du chantier et après réalisation de sondages sur le terrain, il s'est avéré qu'une modification du projet était nécessaire pour raccorder dans de bonnes conditions deux propriétés existantes.

A cet effet, il est nécessaire de réaliser 25 mètres de canalisation supplémentaires en diamètre 600 au lieu de 500 et de les poser à une profondeur plus importante. Cette modification implique également la pose d'un regard de diamètre 1000.

La modification induit également un prolongement d'une durée de 3 semaines du délai d'exécution du marché et la suppression de prestation pour un montant total de 10 025 € h.t., dont la reprise du déversoir d'orage existant qui n'est plus nécessaire.

Le coût des prestations supplémentaires s'établit à 20 901,90 € h.t. Déduction faite des travaux en diminution, le montant du marché est porté à 50 861,90 € h.t. soit une augmentation de 10 876,90 € h.t.

Il est proposé au comité directeur d'approuver la proposition de modification du marché et d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 s'y rapportant.

**Décision**

Le comité directeur, sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour,

Approuve la proposition de modification des travaux portant sur le renouvellement du réseau d'assainissement rue des Prés à Hohfrankenheim,

Valide à hauteur de 10 876,90 € h.t. l'augmentation du coût des travaux

Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 portant le marché initial d'un montant de 39 985 € h.t. à la somme de 50 861,90 € h.t.

Charge le Président de l'ensemble des formalités et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Point n° 4 de l'ordre du jour : débat d'orientation budgétaire**

Le contexte juridique

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36, L3312-1, et L4312-1 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics administratifs et les groupements de communes comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, sont tenus d'organiser un débat d'orientation budgétaire. En effet, pour ces entités, le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l'absence entraîne l'annulation du budget.

Suite au passage à plus de 3 500 habitants de la commune de Hochfelden, le S.I.C.T.E.U. est désormais tenu d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat doit se tenir au plus tôt 2 mois avant le vote du budget mais laisser suffisamment de temps aux élus pour l'analyser et faire des propositions.

A noter également que selon une décision du tribunal administratif de Versailles, la tenue du débat d'orientation budgétaire le soir même du vote du budget justifie l'annulation de la délibération approuvant le budget.

Il est proposé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de retracer les éléments marquants de l'exercice 2018 et de préciser les orientations pour l'exercice 2019.

### Contexte économique

Avant d'évoquer les perspectives pour 2019, il est rappelé que le Fonds monétaire international (FMI) a récemment annoncé avoir abaissé la prévision de croissance de la France de 0,1 point pour 2019. Il s'agit d'une conséquence de la fronde des "gilets jaunes" qui dure depuis plusieurs mois.

L'institution table désormais sur une croissance de 1,5%, soit une baisse de 0,1 point par rapport à son estimation d'octobre, "en raison de l'impact négatif des protestations".

A l'inverse de 2018, la croissance mondiale est également revue à la baisse. Le Fonds a également abaissé la prévision d'expansion pour l'économie de la zone euro (-0,3 point à 1,6%) avec des baisses encore plus marquées pour l'Allemagne (-0,6 point à 1,3%) et pour l'Italie (-0,4 point à 0,6%).

Dans l'immédiat, le FMI appelle les dirigeants à s'occuper du "mécontentement" dans la société. Répondant à une question sur le mouvement d'opposition à Emmanuel Macron, l'institution a également appelé les dirigeants à prendre des mesures pour éviter le mécontentement dans la société, estimant qu'il y existe de "vraies préoccupations". Il n'est pas indiqué d'attendre une escalade des risques politiques mais que les dirigeants politiques s'occupent d'éviter un tel mécontentement avec la manière dont les choses fonctionnent".

L'Insee tablait sur une croissance de 1,5 % en 2018. 2019 s'annonce du même acabit, malgré le soutien à la consommation.

L'Insee a abaissé sa prévision de croissance alors que l'État misait sur les mesures de pouvoir d'achat (diminution de la taxe d'habitation et baisse des cotisations salariales) pour soutenir l'activité. Cependant, faute de confiance, la consommation en a peu profité (+ 0,2%).

A noter également que les ménages ont perdu en moyenne 510 euros depuis 2008 à cause des mesures fiscales et sociales

La nouvelle injection massive de pouvoir d'achat opérée par le gouvernement, avec les 10 milliards d'euros des mesures « Macron », permettrait à la demande intérieure de soutenir la croissance. L'Insee table sur une progression de l'activité de 0,4 % au premier trimestre et de 0,3 % au deuxième, sur fond de consommation plus dynamique: + 0,7 % puis + 0,5 %.

Les créations d'emplois dépassant les entrées sur le marché du travail, il s'établirait fin juin 2019 à 9 %, contre 9,1 % un an plus tôt. Selon l'Insee, la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisse de cotisations sociales au 1er janvier 2019 créerait environ 50.000 emplois en moyenne en 2019-2021.

Enfin, après 2,7% en 2018, le gouvernement mise sur un déficit de 3,2 % au-delà du seuil européen.

Pour le SICTEU, les perspectives financières sont également en berne. En effet, l'Agence de l'Eau, en raison des ponctions financières opérées par l'État, a revu sa politique d'aides.

Ainsi pour les projets d'amélioration de la performance de la filière à boues, après avoir annoncé une aide financière d'environ 30%, l'Agence a finalement informé le SICTEU par courrier en date du 11 janvier 2019, que ce projet n'a pu être pris en compte les crédits du 10<sup>ème</sup> programme 2013-2018 étant intégralement consommés. Par ailleurs, ce type d'opération n'est plus prioritaire dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme et ne pourra donc pas être financé. Il est rappelé que l'enveloppe

financière pour ce projet a été validée par délibération en date du 17 juillet 2018 à hauteur de 550 000 € h.t. L'aide financière escomptée s'établissait par conséquent à un montant de 165 000 €.

Il en est de même du projet de mise en place d'un système de suivi permanent du fonctionnement du système d'assainissement. Commande pour ces travaux a été adressée à SUEZ Environnement en date du 18 décembre 2018 pour un montant de 57 809 € h.t. En effet, le dossier avait été déclaré complet par l'Agence par courrier du 13 novembre avec effet au 7 septembre 2018 correspondant à la date de la demande de subvention.

Ce type de travaux n'est plus prioritaire non plus et ne sera pas financé par l'Agence dans la cadre du 11<sup>ème</sup> programme. Les crédits de l'Agence sont désormais réservés aux seuls projets prioritaires, nécessaires au rétablissement du bon état écologique des cours d'eau dégradés du bassin Rhin-Meuse.

Par ailleurs l'Agence a décidé, sur fonds de stabilité fiscale, de mobiliser des crédits pour réduire la vulnérabilité des territoires en particulier face au changement climatique. Cependant pour réussir l'équilibre financier suite au cadrage apporté par le Gouvernement, des choix ont été nécessaires.

Aussi, à l'instar d'autres syndicats, le SICTEU a été informé que la prime d'épuration 2019 sera réduite de 16%. La prime sera ainsi ramenée d'un montant de 56 064 € à environ 47 000 €.

Cette baisse est appelée à se poursuivre les années suivantes jusqu'à une échéance estimée à 2024.

A noter également que la majoration de 5% sur le calcul du montant brut de la prime pour « remise d'un rapport annuel de synthèse sur les données d'autosurveillance des réseaux de collecte » à laquelle le SICTEU aurait droit, n'est plus allouée depuis 2016 soit une perte annuelle d'environ 3 000 €. Cette situation résulte du fait que l'Agence n'a pas été en mesure de mettre à la disposition des syndicats d'assainissement le modèle de rapport annuel n'a pu être mis à disposition des bénéficiaires pour des raisons matérielles (courrier AERM du 30 janvier 2019).

## Retour sur l'exercice 2018

En 2018, les postes majeurs des dépenses d'exploitation ont été les suivants :

- Exploitation de la station d'épuration (contrat LDE) : 302 547,62 € contre 296 787,82 € en 2017, (294 546,88 € en 2016), (265 689,53 € en 2015), (235 531,37 € en 2014), (233 954,26 € en 2013, 227 543,69 € en 2012, 221 552,95 € en 2011, 261 333,84 € en 2010, 200 542,46 € en 2009, 190 066,60 € en 2008, 185 422,68 € en 2007, 174 929,48 € en 2006 et 216 923 € en 2005), montant auquel il convient de rajouter 635 € pour la vidange de la fosse à sable soit un coût total d'exploitation d'un montant de 303 182,62 € contre 296 695,32 € en 2017. Les charges du contrat d'exploitation ont donc augmenté de 2,1% contre 0,37% en 2017 (indice de révision). Ces charges avaient augmenté de 10,5% en 2016 suite à la signature d'un avenant au contrat d'exploitation (intégration au contrat de 15 déversoirs supplémentaires). Le SICTEU a également acquitté un surcoût pour l'exploitation d'un montant de 19 310,13 € lié aux surcharges de pollution amenées par la société IDHEA en 2016. Ce surcoût a fait l'objet d'application de pénalités d'un montant de 31 521,44 € à la société IDHEA.
- Gestion des réseaux d'assainissement par le S.D.E.A. : 101 320,23 € en 2018 contre 124 571,17 € en 2017 (104 801,91 € en 2016), (103 802,62 € en 2015), (95 717,10 € en 2014 (88 441,87 € en 2013, 98 295,88 € en 2012, 82 000 € en 2011, 91 924,40 € en 2010, 91 578,05 € en 2009, 87 889,99 € en 2008). Ce coût inclut le solde de l'exercice 2017 soit un montant de 6 320,23 €.

Dépenses spécifiques liées à la gestion des boues : Ces dépenses sont nulles depuis 2007, du fait de la mise en place d'une filière d'épandage dont la charge financière est incluse dans le contrat de la L.D.E.

Cependant, mi-février 2018, le SICTEU a été amené à évacuer vers un centre de compostage 250 tonnes de boues pour un montant de 11 257,50 €. Cette opération a été nécessaire du fait que le site de stockage était plein et que l'épandage n'était pas possible. Elle n'a pas donné lieu à facturation en 2018.

Le tonnage de boues produit en 2018 s'élevait 1 149 tonnes fin décembre 2018. Le prestataire a épandu 911 tonnes et composté 147 tonnes. Le stock en fin d'année était de 100 tonnes. En 2018, des dépenses supplémentaires en matière de gestion des boues ont porté sur des travaux de réparation du chargeur Merlo (fuite au niveau des vérins) pour un montant de 1 646,52 € et les frais de vérification annuelle du chargeur pour un montant de 140,87 €.

Le SICTEU mène depuis plusieurs mois des réflexions pour trouver d'autres alternatives à l'écoulement des stocks de boues. Il est rappelé qu'une étude menée par la Lyonnaise des Eaux avait conclu à la non pertinence de la mise en place d'une filière de méthanisation en raison des coûts d'investissement élevés et du caractère aléatoire des gisements pour alimenter la filière.

La filière boues devrait cependant faire l'objet d'amélioration. En effet, suite à l'augmentation des charges reçues sur l'installation - suite notamment aux travaux réalisés sur le réseau - sa capacité de traitement devrait être augmentée.

A cet effet, par délibération en date du 7 juillet 2015, le comité directeur avait décidé d'engager ces travaux à la station d'épuration et autorisé le Président à solliciter les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue d'assurer la rédaction du cahier des charges puis l'analyse et la synthèse des offres. Le coût des travaux est estimé à environ 500 000 € h.t. pour la mise en place d'une centrifugeuse. Puis, par délibération en date du 7 décembre 2016, le comité directeur a décidé d'inscrire au budget primitif 2017, des crédits d'un montant de 540 000 € pour ces travaux mais également d'engager par la même occasion une étude en vue de la mise en place d'une filière de séchage des boues. Le cabinet SAFEGE a présenté au comité directeur les conclusions de son étude le 4 juillet 2017.

Les solutions proposées étaient les suivantes :

1) Déshydratation

- Renouvellement de l'installation de préparation de polymère (préparation avec 2 cuves minimum) et installation de 2 pompes d'injection pour un coût de 14 950€ h.t.
- Mise en place d'une centrifugeuse pour un coût de 230 000 € h.t.
- Mise en place d'une presse à vis pour un coût de 246 675 € h.t.

2) Séchage

- Installation d'un sécheur thermique pour un coût de 2 125 376 € h.t.
- Installation de séchage solaire pour un coût de 2 323 125 € h.t.

A l'issue de visites de deux stations d'épuration équipées de séchage solaire, le comité directeur dans sa séance du 15 novembre 2017 avait estimé ne pas disposer d'éléments suffisants en terme de financement pour l'implantation d'un système de déshydratation et de séchage ni d'estimation sérieuse des coûts de fonctionnement de tels équipements. Le coût des investissements avait également été jugé trop élevé.

Finalement par délibération en date du 17 juillet 2018, sur la base de nouvelles propositions du groupe SUEZ, le comité directeur a décidé d'engager des travaux d'amélioration de la filière à boues à savoir :

- Agrandissement de la surface de l'aire de stockage d'environ 260 m<sup>2</sup> pour satisfaire aux obligations légales de disposer d'une capacité de stockage minimale de 6 mois de production de boues destinées à une valorisation agricole. La production de boues est en hausse de 18% depuis 2013. Cette augmentation est à mettre en relation avec le développement démographique et l'augmentation des charges non-domestiques. Le coût des travaux est évalué à 130 220 € h.t.
- Mise en place d'un épaisseur ultra-rapide qui permet de s'affranchir de l'obligation actuelle d'ajout de polymères et présente l'avantage de ne plus être limité au niveau des opérations de déshydratation par la charge hydraulique. Le coût de cet équipement est évalué à 40 000 € h.t.
- Mise en place d'une centrifugeuse qui permet d'augmenter les capacités de traitement et une plus grande souplesse de fonctionnement. Le coût de cet équipement est évalué à 300 000 € h.t.

Le coût total des travaux d'investissement est estimé à 470 220 € h.t.

Il a également été décidé de poursuivre l'épandage et éventuellement le compostage au besoin plafonné à hauteur de 30% de la production, permettant de continuer à bénéficier de la bonification de la prime de l'Agence de l'eau.

Sur le plan des coûts d'exploitation, une augmentation d'environ 5 000 € par an est à prévoir. Ces coûts s'établiraient à 94 000 € h.t. contre 89 000 € h.t. dans la configuration actuelle de traitement. Ce coût supplémentaire est induit par le compostage qui est plus onéreux que la valorisation par épandage.

Le dispositif envisagé permettrait de passer d'une siccité actuelle de 31% à une siccité de 20%.

A noter que l'Agence de l'eau Rhin et Meuse ne subventionnera pas ces travaux. En effet, les financements du 11<sup>ème</sup> programme sont réservés aux seuls projets prioritaires, nécessaires au rétablissement du bon état écologique des cours d'eau dégradés du bassin Rhin et Meuse.

- Intérêts de la dette en 2018 : 2 788,41 € (3 150,21 € en 2017), (5 394,57 € en 2016) (8 979,24 € en 2015), (11 273,02 € en 2014, 14 816,99 € en 2013, 41 415,49 € en 2012, 34 164,15 € en 2011, 32 691,92 € en 2010, 45 777,02 € en 2009, 79 694,44 € en 2008).

Ce montant correspondant aux intérêts d'un montant de 1 379,59 générés par le prêt consolidé (1 538,28 € en 2017), (2 200,78 € en 2016), (4 826,55 € en 2015), (7 496,76 € en 2014) et aux intérêts du crédit pour les travaux 2009 soit un montant de 1 250,13 € (1 611,93 € en 2017), (1 812,59 € en 2016), (2 067,75 € en 2015).

La ligne de trésorerie a donné lieu au paiement d'une commission d'engagement d'un montant de 300 €. N'ayant pas été mobilisée en 2018 comme en 2017, elle n'a pas généré d'intérêts. A noter qu'en 2016, la ligne de trésorerie avait généré des intérêts d'un montant de 1 381,20 €.

- Travaux d'investissement à hauteur de 135 490,11 €. (296 951,91 € en 2018), (273 503,49 € en 2016), (690 357,91 € en 2015), (493 460,03 € en 2014, 281 676,25 € en 2013, 902 507,65 € en 2012, 1 116 509,20 € en 2011, 506 171,71 € en 2010, 881 091,88 € en 2009, 322 463,46 € en 2008, 1 684 381,22 € en 2007, 1 110 890,74 € en 2006 et 1 781 212 € en 2005). Ces travaux concernent l'installation de clapets anti-retour sur des déversoirs pour un montant total de 16 190 €, l'aménagement d'une voirie carrossable pour accéder au bassin de Hochfelden 6 050 €, l'installation d'une tôle amovible sur la fosse d'eau industrielle de la station afin d'éviter la prolifération des algues qui induisait un dysfonctionnement de la pompe 1 465 €, la réhabilitation par chemisage du réseau rue des Roses et St Blaise à Mutzenhouse 51 084,56 €, l'instrumentation de 2 déversoirs à Hochfelden 30 272,36 €, la réhabilitation de branchements rue de l'Ecole et de la Montée à Waltenheim 13 311,04 €, le remplacement d'une conduite rue du Marché à Hochfelden 7 324 €, et la maîtrise d'œuvre des travaux rue des Prés à Hohfrankenheim (1 670,40 €). Le coût de l'étude pour le diagnostic permanent des réseaux s'est élevé à 12 558 €. Cette étude a été subventionnée à hauteur de 70% soit une somme de 8 791 € versée par l'Agence en octobre 2018.

- A noter également que la Lyonnaise des Eaux a réalisé en 2018 au niveau de la station, des travaux de renouvellement pour un montant total de 51 499,65 € h.t (33 337,56 € h.t. en 2017). Ces travaux ont porté sur les équipements techniques suivants : renouvellement complet de l'armoire électrique et pose de ventouses au poste de Waltenheim, mise en place d'antibéliers aux postes de Schwindratzheim et de Hochfelden, remplacement de l'automate et pose de sondes au poste de Hochfelden. A la station d'épuration, instrumentation au niveau du bassin d'aération, réparation du dégraisseur, remplacement du motoréducteur du clarificateur, remplacement des agitateurs, des toiles filtres, d'éléments du silo à chaux, remplacement des tubes suceurs du clarificateur et du bloc chauffant au laboratoire. Il est rappelé que les coûts induits par les travaux de renouvellement ne donnent pas lieu à des dépenses supplémentaires puisqu'ils sont prévus contractuellement, dans le cadre du marché de prestation de service conclu avec la Lyonnaise des Eaux.

La dette en capital s'établissait fin 2018 à la somme de 770 075,50 € contre 872 154,13 € en début d'exercice. Le niveau d'endettement du S.I.C.T.E.U. a baissé d'un peu plus de 11,5% en 2018. Depuis le début du mandat la dette est passée de 1 259 103,59 € à 770 075,50 € soit une baisse de plus de 38%. Il est précisé que l'endettement du SICTEU s'élevait à 758 283 € en 2003, année de la mise en place du SICTEU intégré (prise de compétence des réseaux communaux).

En recettes d'exploitation les postes importants sont constitués par :

- les encaissements de participations pour le financement de l'assainissement collectif d'un montant de 26 400 € (89 304,04 en 2017 soit - 70%) (55 802,44 € en 2016), (128 474,22 € en 2015), (76 399,50 € en 2014, 39 518 € en 2013, 131 197,75 € en 2012, 140 371,99 € en 2011, 103 699,85 € en 2010, 58 752,32 € en 2009, 128 008,44 € en 2008). Ce montant est nettement inférieur aux prévisions budgétaires (51 272 €) notamment du fait du ralentissement des constructions au lotissement « Les Terrasses de la Zorn » à Schwindratzheim et au lotissement « Les Hirondelles » à Hochfelden qui arrive en phase d'achèvement.
- Le montant brut des redevances d'assainissement collectif au titre de l'exercice 2018 s'élève à 561 960,25 € contre 534 371,82 € en 2017 (+5,16%). Le montant net s'élève à 560 129,63 € (532 906 € en 2017), (525 872,66 € en 2016) (531 002,77 € en 2015), (519 672,85 € en 2014), après déduction des titres annulés d'un montant de 1 830,62 € (1 465,85 € en 2017) et prise en compte des créances éteintes d'un montant de 527,13 €. Les recettes nettes au titre de la redevance d'assainissement collectif ont donc augmenté de 5,1% après une augmentation de 1,3% en 2017. Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, l'augmentation des recettes en 2018

est liée aux volumes consommés étant donné que le comité directeur n'avait augmenté pour 2018 ni le tarif au m<sup>3</sup> ni la part fixe.

- La redevance d'assainissement non collectif d'un montant de 3 276 € (3 350 € en 2017). Par délibération du 8 novembre 2016, le S.I.C.T.E.U. a actualisé à la baisse cette redevance pour financer les coûts de fonctionnement du service d'assainissement non collectif pour la période 2017 à 2020 inclus. Le montant de la redevance s'établit désormais à 42 € h.t./an contre 50 € h.t./an durant la précédente période quadriennale.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau s'élève à 56 064 € (68 454 € en 2017 incluant un rappel de 2015 d'un montant de 10 522 € au titre d'un bonus pour mise en place de l'autosurveillance), (47 348 € en 2016), (58 127 € en 2015), (48 976 € en 2014, 54 317 € en 2013, 66 602 € en 2012, 75 552 € en 2011, 59 036 € en 2010, 44 264 € en 2009, 70 335,14 € en 2008). Cette prime ne comporte plus la part « aide au bon fonctionnement » supprimée par l'Agence de l'Eau. Par ailleurs, par courrier en date du 18 décembre 2018, l'Agence de l'eau a informé le SICTEU que le Conseil d'administration a décidé, dans le cadre du programme d'intervention 2019-2024, de porter ses efforts au soutien des investissements. Pour réussir l'équilibre financier l'enveloppe des primes de résultat 2019 a été diminuée de 16%. Cette baisse est appelée à se poursuivre encore les années suivantes jusqu'à une échéance estimée à 2024 à partir de laquelle le calcul de la redevance pour pollution domestique intégrera la pollution traitée rendant de fait caduque la prime elle-même. Une information sur les nouvelles modalités de liquidation des primes de résultat à partir de 2020 sera transmise aux exploitants au courant de l'année.
- Les contributions eaux pluviales des communes d'un montant de 203 189,10 € (195 476,36 € en 2017).
- Cette aide étant supprimée, il n'y a pas eu de versement de subvention pour les contrôles des rejets industriels de la Case aux Epices (1 240,25 € en 2017).
- La participation aux frais de traitement et de transport des effluents de la société IDHEA (anciennement la Case aux Epices) 118 500 € (56 883,84 € en 2017), (72 058,49 € en 2016), (51 887,52 € en 2015). Cette redevance est en forte augmentation par rapport aux prévisions budgétaires 2018 (56 000 € au budget primitif) du fait des pénalités appliquées en raison de la très forte dégradation des effluents en provenance de l'usine. La société IDHEA s'est toutefois engagée à mettre en place un pré-traitement.

Dans l'attente de la construction de cette installation technique, la concentration de pollution émanant des rejets du site de production IDHEA a continué à augmenter. En 2017, aucune des 10 mesures des matières en suspension ni des 50 mesures en DCO ne respectent les prescriptions de la convention. Cette situation est liée à l'augmentation très sensible de la production suite au rapprochement de la société IDHEA avec une autre entreprise agro-alimentaire. Aucune amélioration n'a été constatée en 2018.

Pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2018 et les 2 premiers trimestres de l'exercice 2019 et jusqu'à la mise en service fin juin du pré-traitement sur le site de l'industriel, les surcoûts estimés sur la base des données prévisionnelles des rejets de pollution fournis par la société IDHEA ont été évalués comme suit :

- 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 surcoût de 43 033,99 € h.t. (selon détail joint à l'avenant n°2).
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 surcoût de 44 833,99 € h.t. (selon détail joint à l'avenant n°2),
- 1<sup>er</sup> trimestre 2019 surcoût de 55 187,35 € h.t. (selon détail joint à l'avenant n°2)
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, surcoût de 46 017,35 € h.t. (selon détail joint à l'avenant n°2)

Ces surcoûts découlent de la mise en place d'une aération supplémentaire puis d'un dispositif d'oxygénation, de l'augmentation des charges de main d'œuvre, d'énergie, de réactifs, de curage et d'évacuation et de traitement des boues.

Le SICTEU mettra intégralement ces surcoûts à la charge de l'entreprise IDHEA dans le cadre d'une convention additionnelle à la convention de rejets du 9 août 2012 modifiée.

Il est à noter que les seuils de dépassement concernent notamment les MES et la DCO. Ces surcharges répétées peuvent altérer le bon fonctionnement de la station d'épuration voire porter préjudice aux installations d'épuration.

- Les recettes d'investissement sont constituées par des subventions d'un montant total de 8 791 € provenant de l'Agence de l'Eau. Il s'agit de la subvention pour l'étude pour le projet « diagnostic permanent du réseau d'assainissement ». Le solde de la subvention pour les travaux du contrat pluriannuel 2013-2017 n'a pas été versé. La réception définitive du chantier a été effectuée en septembre 2017 et le dossier pour le versement du solde de la subvention a été transmis à l'Agence. Il manque cependant un document administratif, en



l'occurrence la fiche synthèse des contrôles caméra et de compactage. Le maître d'œuvre Artelia prépare actuellement ce document en collaboration avec le Parc départemental. Le bilan total des travaux s'établit à un montant de 723 647 € hors maîtrise d'œuvre.

- Le recouvrement pour mise à disposition de la commune d'Alteckendorf d'un agent à raison de 16 heures hebdomadaires du mois de mars au mois de novembre 2018 soit un montant de 8 362,61 €.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 170 000 € (120 000 € en 2017).

## **Perspectives 2019**

### **Résultats 2018 et moyens financiers 2019**

#### **Investissement**

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Excédent de fonctionnement : 230 694,29 € incluant l'affectation en fonctionnement de l'exercice 2017 d'un montant de 37 742,09 €. Le résultat propre à l'exercice est donc de 192 952,20 € (152 685,43 € en 2017).

Excédent d'investissement : 466 725,15 € incluant le résultat positif de 2017 qui était de 318 716,79 €. Le résultat propre à l'exercice est de 148 008,36 € (- 15 627,43 € en 2017).

Les amortissements pour 2019, sont estimés à 381 000 € (376 900 € en 2018)

En supposant une affectation du résultat 2018 à hauteur de 200 000 €, le S.I.C.T.E.U. disposerait de moyens financiers d'un montant arrondi à 1 047 700 € (865 618 € en 2018) pour faire face aux investissements.

**Subventions :** Le solde de la subvention d'investissement escompté après achèvement complet du programme du contrat pluriannuel est estimé à 170 000 €.

A noter que l'Agence de l'Eau ne versera pas de subventions pour les travaux d'amélioration de la filière à boues dont le coût est estimé à 600 000 € (délibération du 17/7/2018) ni pour la mise en place du système de surveillance permanente du fonctionnement du réseau dont le coût s'établit à 57 809 € (marché du 21/12/2018).

**Montant total des recettes d'investissement escomptées hors éventuel emprunt : 1 217 725 €. (1 155 618 € en 2018)**

#### **Travaux d'assainissement**

En 2019 deux opérations d'investissement sont inscrites en reste à réaliser (RAR) il s'agit du :

Marché Wicker travaux de renouvellement du réseau d'assainissement rue de la Gendarmerie à Hochfelden : 41 720 € h.t.

Marché SUEZ pour la mise en place du système permanent de surveillance du fonctionnement du réseau : pour un montant de 57 809 € h.t.

#### **Marchés de travaux**

Les travaux nouveaux d'investissements sont estimés à la somme de 1 849 669 € h.t. (901 175,49 € h.t. en 2018). Ils se répartissent comme suit :

Travaux sur réseaux d'assainissement : 1 058 530 € h.t.

Amélioration du fonctionnement de la filière boues et des performances de la station : 806 309 € h.t.

Aménagements de voirie (accès aux bassins) : 41 639 € h.t.

Matériel informatique et mobilier : 3 000 € h.t.

Le montant des travaux d'investissements « reste à réaliser » inclus est estimé à : 1 949 198 € h.t. La liste détaillée des investissements a été transmise aux délégués avec la convocation.

**Amélioration de la filière à boues (délibération du comité directeur du 15 novembre 2017)**

Il est rappelé que L'Agence de l'eau ne finance plus ce type d'installation.

Par délibération du 17 juillet 2018 le comité directeur a décidé de retenir l'option suivante :

- Agrandissement de la surface de l'aire de stockage d'environ 260 m<sup>2</sup> pour satisfaire aux obligations légales de disposer d'une capacité de stockage minimale de 6 mois de production de boues destinées à une valorisation agricole. La production de boues est en hausse de 18% depuis 2013. Cette augmentation est à mettre en relation avec le développement démographique et l'augmentation des charges non-domestiques. Le coût des travaux est évalué à 130 220 € h.t.
- Mise en place d'un épaisseur ultra-rapide qui permet de s'affranchir de l'obligation actuelle d'ajout de polymères et présente l'avantage de ne plus être limité au niveau des opérations de déshydratation par la charge hydraulique. Le coût de cet équipement est évalué à 40 000 € h.t.
- Mise en place d'une centrifugeuse qui permet d'augmenter les capacités de traitement et une plus grande souplesse de fonctionnement. Le coût de cet équipement est évalué à 300 000 € h.t.

Le coût total des travaux d'investissement est estimé à 470 220 € h.t.

Il est préconisé d'inscrire une enveloppe financière prévisionnelle d'un montant total de 600 000 € pour ces travaux incluant les frais de la maîtrise d'œuvre confiée à la société BEREST en date du 15 octobre 2018 pour un montant de 34 355 € h.t. et des provisions pour des levés topographiques et des études de sol.

#### Mise en place d'un système de diagnostic permanent du fonctionnement global du réseau (délibération du comité directeur du 17/7/2018)

Il s'agit de mettre en place un système de diagnostic et de surveillance permanent du fonctionnement global du système d'assainissement et de son impact sur le milieu naturel pour permettre la mise en place d'actions préventives ou correctives.

Le Groupe SUEZ avait présenté une première proposition prévoyant la mise en place de capteurs pour un coût estimé à 185 000 € h.t. Cependant, le seul coût de l'abonnement au logiciel de gestion s'élevait à 40 796 € h.t. par an.

En conséquence jugeant le dispositif surdimensionné pour la station d'épuration de Schwindratzheim et d'un prix prohibitif, le comité directeur a finalement opté pour un système plus simple mais qui répond néanmoins aux obligations réglementaires.

Le projet porte désormais sur les 5 points suivants :

#### 1) Propositions auto-surveillance du réseau

- Mise en place de 3 débitmètres sur les trois branches principales en amont de Hochfelden
- Mise en place de deux pluviomètres,
- Bilan journalier et mensuel des indicateurs suivants :

Pluviométrie,

Volumes eaux claires, météoriques et eaux usées,

Volumes déversés,

Déversements de temps sec,

Déversements anormaux,

Nombre de jours de déversements

#### 2) Propositions eaux claires parasites

- Campagnes de recherches nocturnes d'eaux claires parasites par temps sec à raison de 2 campagnes par an (périodes nappe basse et nappe haute) incluant l'estimation des débits nocturnes sur 10 points. L'objectif est d'identifier les branches plus sensibles aux infiltrations d'eaux claires parasites.

#### 3) Propositions intrants minéraux

- Une campagne par an sur une période de temp de pluie,
  - Prélèvements en 10 points avec analyses des MES, MV et N-NH. L'objectif est d'identifier les branches les plus sensibles aux intrants minéraux.
- 4) Propositions raccordements non domestiques
- Installation d'une détection de surverse sur le bypass de la station d'épuration de Météor. L'objectif est de détecter en temps réel les déversements accidentels
- 5) Propositions synthèse annuelle
- Etat récapitulatif du fonctionnement du système, des résultats des campagnes de mesures et des points sensibles du réseau.

Les investissements retenus sont les suivants :

Travaux d'instrumentation : 48 336 € h.t.

Travaux informatiques (rapatriement des données et mise en place du rapport « aquacal ») : 9 472 € h.t.

Montant total des travaux : 57 809 € h.t.

Les coûts d'exploitation incluant les campagnes de mesures, l'analyse des données, la production du rapport annuel, les frais d'exploitation et de maintenance des dispositifs d'instrumentation s'établissent à 9 694 € h.t.

A noter que ce projet ne pourra pas non plus bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau.

Le montant du capital de la dette à rembourser s'établit à 104 773,35 € en 2019 (102 078,63 € en 2018).

**Le montant total des dépenses réelles d'investissement est estimé à 2 113 780 € h.t. (1 064 555 € en 2018).**

**En conséquence un emprunt d'un montant estimé entre 900 000 à 1 millions d'euros devra donc être inscrit au budget.**

#### **Section d'exploitation : recettes 2019 estimées : 1 380 000 €**

Malgré la baisse annoncée de 16% de la prime pour épuration versée par l'Agence de l'eau, les recettes d'exploitation seront en augmentation d'environ 20% du fait de la refacturation à la société IDHEA des surcoûts des frais de fonctionnement de la station liés aux surcharges de pollution en provenance de cet industriel. La part de l'excédent reporté sera également en baisse d'environ 18% (30 694 € en 2019 contre 37 742 € en 2018). Mais l'excédent capitalisé sera en hausse d'un peu plus de 17% (+ 30 000 €) et contribuera à l'autofinancement des investissements.

En première approche les recettes sont estimées comme suit :

Excédent de fonctionnement (part reportée) : 30 694 € au lieu de 37 742 € en 2018

Subvention pour étude « opérations collectives de réhabilitation de fosses septiques : solde 18 500 €

Redevance d'assainissement collectif : 574 239 € (augmentation du prix de l'assainissement au m<sup>3</sup> (+5%) et de la part fixe (+ 2,5%) par délibération du 18/12/2018.

Participation pour le financement de l'assainissement collectif : 26 400 €

Redevance d'assainissement non collectif : 3 270 €

Contributions eaux pluviales : 202 000 €

Prime de résultat AERM : 47 000 €

Participation IDHEA : 321 506 € (2018 et 2019).

Amortissements subventions : 157 705 €

#### **Section d'exploitation : dépenses 2019 estimées : 1 392 000 €**

Les dépenses d'exploitation sont estimées comme suit :

Charges à caractère général : 306 635 € (290 000 € en 2018).

Charges de personnel : 62 600 €

Dotations aux amortissements : 381 956 € (376 902 € en 2018).

Autres charges de gestion courante : 605 600 € incluant les dépenses pour surcharge de pollution et les frais AMO pour le renouvellement du contrat d'exploitation. (392 200 € en 2018)

Charges financières : 22 860 € incluant les intérêts d'une ligne de trésorerie ou d'un crédit relais.  
7 600 € en 2018).  
Titres annulés : 3 000 €  
Provisions : 10 000 €.

Exploitation de la station d'épuration : Les frais d'exploitation prévisionnels sont en augmentation du fait de l'application de l'indice d'actualisation prévue par le contrat d'exploitation. Il est rappelé que ce contrat inclut également la surveillance et l'entretien d'une quinzaine de déversoirs d'orage. Le coût trimestriel s'élève désormais à 76 638 € h.t. contre 75 140 € h.t. par trimestre en 2018 soit + 2%. En 2019 des crédits supplémentaires devront être inscrits au titre du surcoût pour frais de pollution supplémentaire induit par IDHEA (+ 228 000 €).

La dette en capital passe de 872 154 € en 2018 à 770 075 € début 2019 soit une baisse d'un peu plus de 11%. (- 10% en 2018). Ce niveau d'endettement est quasi identique à celui de 2003 (758 283 €), année du transfert de la compétence « réseaux communaux » au SICTEU. La durée d'extinction de la dette était de 1,9 année au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette durée était de 3,1 années en début d'exercice 2018.

Les taux actuels (Euribor 3 mois et 1 an) restent très attractifs.  
Ainsi le taux du crédit relais consolidé souscrit en 2006 d'un montant initial de 1 500 000 € au taux de 4,95% contracté pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration et des travaux d'élimination des eaux claires parasites est passé de 0,200% au taux de 0,203% au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce taux est resté identique au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Par ailleurs, le taux du crédit souscrit en 2009 d'un montant initial de 600 000 € au taux initial de 1,637% pour des travaux d'amélioration des réseaux est maintenu à 0,912% au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le montant des intérêts acquittés en 2018 au titre de ces emprunts s'est élevé à 2 788,41 €. Ce montant sera ramené en 2019 à la somme prévisionnelle de 2 419,38 € (- 13%).

A relever enfin que des interventions d'entretien et de renouvellement d'un montant total de 9 180 € (61 499,65 € h.t. en 2018) seront réalisés par l'exploitant au niveau de la station d'épuration et des équipements annexes à savoir :

- Bassin d'aération remplacement de la sonde PH,
- Bassin d'aération mise en place d'une sonde MES,
- Clarificateur mise en place d'une sonde voile boue,
- Remplacement de la pompe de recirculation n° 2,
- Remplacement des soupapes du silo à chaux.

Le montant total des travaux à engager est estimé à 1 954 750 €. Compte tenu de l'excédent d'investissement d'un montant de 466 725 €, des dotations aux amortissements estimées à 381 956 €, du solde des subventions à percevoir (127 000 €) et d'un montant de 200 000 € affecté en réserve, les recettes prévisionnelles s'établiraient à 1 175 680 € en section d'investissement.

Dans l'hypothèse d'un achèvement complet des projets de travaux 2019, le recours à l'emprunt sera incontournable aucune subvention de l'Agence de l'eau n'étant escomptée. Le montant de l'emprunt à souscrire avoisinera la somme de 900 000 à 1 million d'euros.

A noter que l'épargne brute est passée de 278 449 € en 2017 à 387 449 € en 2018. Il est donc en augmentation d'un peu plus de 39%. Cet indicateur est structurellement fragile au niveau du syndicat du fait de la faible diversité des recettes mais également en raison des surcoûts d'exploitation générés par les dépassements des apports de pollution à la station. Il conviendra de continuer à faire preuve de vigilance pour préserver cette épargne voire de le renforcer en privilégiant au mieux, l'autofinancement des investissements et la réalisation d'investissements qui permettent de réduire les coûts de gestion de la station.

Le comité directeur est appelé à débattre sur ses orientations budgétaires.

Le comité directeur prend acte du débat d'orientation budgétaire et des orientations préconisées pour 2019.

Le Président clôture la séance à 20h55